Nº 85-561-M au catalogue, nº 20
ISSN 1707-5211
ISBN 978-1-100-94471-5

Document de recherche

Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice

Les crimes déclarés par la police dans l'Inuit Nunangat

par Mathieu Charron, Christopher Penney et Sacha Senécal

Centre canadien de la statistique juridique

Téléphone : 1-800-387-2231 Télécopieur : 1-613-951-6615

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à *www.statcan.gc.ca*. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à *infostats@statcan.gc.ca* ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :	
Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369
Appels locaux ou internationaux :	
Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit nº 85-561-M au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à *www.statcan.gc.ca* et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site *www.statcan.gc.ca* sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada
Centre canadien de la statistique juridique

Les crimes déclarés par la police dans l'Inuit Nunangat

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2010

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Mai 2010

N° 85-561-M au catalogue, n° 20

ISSN 1707-5211
ISBN 978-1-100-94471-5

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Information pour l'usager

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
p	provisoire
r	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Table des matières

Remerciements 4

Les crimes déclarés par la police dans l'Inuit Nunangat

1 Introduction 5
2 Criminalité chez les Inuits et les Autochtones du Canada 6
3 Résultats 6
4 Conclusion 13
5 Sources de données et méthodes 14
6 Bibliographie 16

Remerciements

Le financement de cette étude a été fourni par la Direction de la recherche stratégique et de l'analyse des Affaires indiennes et du Nord Canada. Les auteurs reconnaissent avoir eu accès, avant sa parution, à une étude de Colleen Davison, Catherine Ford, Paul Peters et Penelope Hawe qui a dirigé l'analyse de l'impact des restrictions sur l'alcool sur les taux de criminalité dans les communautés inuites.

Le présent article représente les points de vue des auteurs et ne reflète pas forcément les opinions des Affaires indiennes et du Nord Canada ou des institutions auxquelles ils sont rattachés.

Les crimes déclarés par la police dans l'Inuit Nunangat

par Mathieu Charron (Statistique Canada), Christopher Penney (Affaires indiennes et du Nord Canada) et Sacha Senécal (Affaires indiennes et du Nord Canada)

1 Introduction

L'histoire récente a posé des défis particuliers aux communautés inuites pour ce qui est de leur santé (Wilkins et autres, 2008), de la scolarité, de l'emploi, du revenu et de la démographie (Inuit Tapiriit Kanatami et Direction de la recherche stratégique et de l'analyse, 2006a, 2006b, 2007a et 2007b). Comme pour plusieurs autres peuples autochtones d'un bout à l'autre de la planète (Capobianco et Shaw, 2003), un grand nombre d'études suggèrent que les communautés inuites doivent aussi composer avec des taux de criminalité élevés (Wood, 1997; Clairmont, 2002; Brzozowski, Taylor-Butts et Johnson, 2006; Chartrand et McKay, 2006; Pauktuutit, 2006; Mancini Billson, 2006; Paletta, 2008).

Les Inuits constituent l'un des trois groupes autochtones définis en vertu de la *Loi constitutionnelle* de 1982, les deux autres étant les Premières nations et les Métis. Les Inuits sont distincts de ces deux autres groupes, ayant leurs propres histoire, langue et culture.

Depuis plus de 5 000 ans, les Inuits vivent dans l'extrême-nord de ce qui est aujourd'hui appelé le Canada. Jusqu'à relativement récemment, ils vivaient une existence nomade basée sur la chasse et la pêche. Au cours des dernières générations, la vie et la culture des Inuits sont entrées en phase de transition accélérée, passant d'une économie traditionnelle à la vie sédentaire. Malgré le fait que les Inuits se soient grandement rapprochés des structures sociales occidentales, telles que l'économie basée sur le salaire et l'éducation formelle, certains Inuits vivant aujourd'hui ont vécu un mode de vie nomade et traditionnel durant la première partie de leur vie.

Selon les données du Recensement de 2006, il existe 50 485 Inuits au Canada. De ce nombre, 39 475, soit 78 %, vivent dans l'une des quatre régions visées par les accords sur les revendications territoriales, connues collectivement comme l'Inuit Nunangat ou « l'endroit où vivent les Inuits ». La population inuite est jeune, l'âge médian étant de 22 ans; par comparaison, l'âge médian de la population non autochtone s'établit à 40 ans. Plus de la moitié des Inuits (56 %) étaient âgés de 24 ans ou moins en 2006, alors que pour la population non autochtone, moins du tiers (31 %) avaient 24 ans ou moins (Statistique Canada, 2008).

Plusieurs études montrent que les affaires criminelles ne sont pas réparties uniformément sur le territoire canadien, mais qu'elles sont plus fortement présentes dans certains territoires, provinces et régions métropolitaines (Wallace, 2009), régions (Francisco et Chénier, 2007) et quartiers (Savoie, 2008).

Le présent document consiste en une étude exploratoire visant à vérifier si, malgré l'absence de données sur la criminalité portant spécifiquement sur les Inuits, il est possible de mesurer les crimes déclarés par la police dans l'Inuit Nunangat. Étant donné qu'aucune information fiable et exhaustive n'est disponible sur l'identité autochtone des victimes ou des auteurs d'actes criminels (Kong et Beattie, 2005), la présente étude repose sur une approche géographique pour mesurer indirectement des informations sur les Inuits. De plus, on y compare les taux de criminalité des communautés selon leurs restrictions sur l'alcool. Certains indicateurs socioéconomiques sont présentés, mais les liens entre ces indicateurs et la criminalité n'y sont pas approfondis.

L'étude porte sur les communautés où vivent les Inuits et non sur les individus inuits. On s'intéresse donc aux communautés dont plus de 33 % des membres se sont déclarés Inuits lors du Recensement de 2006 (Wilkins et

autres, 2008). Toutes ces communautés font partie de l'Inuit Nunangat, un vaste territoire qui s'étend du Labrador aux Territoires du Nord-Ouest (carte 1).

Les données utilisées dans le présent rapport proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2.2). Il s'agit de données déclarées par la police; de ce fait, elles ne rendent compte que d'une image partielle de la criminalité réelle. En effet, plusieurs affaires criminelles ne sont pas signalées à la police. De plus, les Inuits seraient moins portés que les autres Canadiens à dénoncer à la police les crimes dont ils sont victimes parce qu'ils auraient peur de la réaction de leur communauté (Pauktuutit, 2006) ou parce qu'ils manqueraient de confiance dans le système de justice (Chartrand et McKay, 2006).

D'autres renseignements sont tirés du Recensement de la population de 2006 et de l'Enquête sur les homicides. Enfin, certaines communautés de l'Inuit Nunangat sont exclues de certaines parties de l'analyse en raison de données manquantes. En particulier, les communautés inuites du Nunavik sont exclues des analyses des données déclarées par la police (voir la section « Sources de données et méthodes » pour plus de détails).

2 Criminalité chez les Inuits et les Autochtones du Canada

La surreprésentation des Autochtones dans les services correctionnels canadiens est largement documentée (Brzozowski, Taylor-Butts et Johnson, 2006; Perreault, 2009). Dans la présente étude, le terme « Autochtones » désigne les membres des Premières nations, les Métis et les Inuits. Malgré des données moins exhaustives, plusieurs études montrent aussi que les Autochtones sont davantage victimes d'actes criminels (Brzozowski et autres, 2006; Chartrand et McKay, 2006).

Au Canada, 40 % des Autochtones ont déclaré avoir été victimes d'un acte criminel en 2004, alors que cette proportion n'était que de 28 % chez les non-Autochtones (Brzozowski et autres, 2006). L'écart est encore plus marqué chez les victimes de violence conjugale : 21 % des Autochtones ont mentionné en avoir été victimes en 2004, comparativement à 6 % des non-Autochtones.

D'autres études laissent entendre que les Autochtones qui habitent les villes sont eux aussi davantage à risque d'être des victimes ou des auteurs présumés d'affaires criminelles (La Prairie, 2002).

Bien qu'elles soient plus rares et qu'elles ne ciblent qu'un aspect précis de la question, certaines études ont porté plus précisément sur certaines communautés inuites (Clairmont, 2002; Mancini Billson, 2006; Pauktuutit, 2006). Malgré des approches variées, ces études soulignent que la situation actuelle de la violence dans les communautés inuites est préoccupante.

En interrogeant plusieurs intervenants des communautés inuites du Labrador, Clairmont (2002) a montré que la criminalité, et plus particulièrement la criminalité avec violence, était très élevée chez ces communautés.

Mancini Billson (2006) a quant à elle interrogé des Inuits de plusieurs générations et en est venue à la conclusion selon laquelle les niveaux actuels de violence familiale sont plus élevés qu'ils ne l'étaient à l'époque des chasseurs-cueilleurs. Il convient de mentionner que les communautés inuites ont été confrontées à d'importants changements à partir de la moitié du XX^{e} siècle. Au cours des années 1960, elles sont passées d'un mode de vie nomade reposant sur la chasse et la pêche à un mode de vie sédentaire, habitant dans des villages permanents (Mancini Billson, 2006).

3 Résultats

De 2006 à 2008, les services policiers ont déclaré près de 45 000 affaires criminelles dans les communautés de l'Inuit Nunangat visées par cette analyse. De ce nombre, plus de 10 000 affaires comportaient des crimes avec violence. (Les communautés du Nunavik ne sont pas prises en compte dans les résultats qui reposent sur les données déclarées par la police. Voir la section « Sources de données et méthodes » pour obtenir plus de détails sur les communautés exclues.)

Les données déclarées par la police révèlent que le taux global de criminalité dans les communautés de l'Inuit Nunangat est six fois supérieur à celui du reste du Canada (tableau 1). Dans ces communautés, on comptait environ 1 affaire déclarée par la police pour 2,5 habitants, alors que l'on en comptait 1 pour 17 dans le reste du pays.

Tableau 1
Criminalité dans l'Inuit Nunangat et dans le reste du Canada, 2006 à 2008

	Inuit Nunangat	Reste des territoires [1]	Reste du Canada [2]	Inuit Nunangat	Reste des territoires [1]	Reste du Canada [2]
	nombre (2006 à 2008)			taux pour 1 000 habitants (moyenne annuelle)		
Total des infractions	**44 845**	**62 633**	**5 880 026**	**380**	**298**	**60**
Total des infractions avec violence	**10 602**	**11 368**	**1 017 906**	**90**	**54**	**10**
Homicide et tentative de meurtre [3, 4]	30	15	3 607	0,3	0,1	0,0
Agression sexuelle [3, 5]	889	649	62 786	8	3	1
Voies de fait graves [3]	1 430	1 388	141 760	12	7	1
Voies de fait simples [3]	6 704	6 793	453 242	57	32	5
Vol qualifié [3]	54	110	83 717	0,5	0,5	0,9
Menaces [3]	1 915	2 251	235 040	16	11	2
Total des infractions sans violence [6]	**34 243**	**51 265**	**4 862 120**	**290**	**244**	**49**
Introduction par effraction [3]	2 902	3 308	641 005	25	16	7
Vol [3, 7]	2 949	6 594	2 182 362	25	31	22
Méfait [3]	16 050	20 061	1 071 941	136	95	11
Fait de troubler la paix [3]	9 333	16 527	254 760	79	79	3

1. Comprend tous les services de police des territoires, à l'exception de ceux qui desservent l'Inuit Nunangat.
2. Exclut l'Inuit Nunangat et les services de police des territoires.
3. Comprend les affaires qui comportent au moins une infraction de ce type.
4. Comprend la tentative de meurtre et le complot en vue de commettre un meurtre.
5. Comprend les agressions sexuelles des niveaux 1, 2 et 3, et les autres infractions sexuelles.
6. Comprend seulement les affaires pour lesquelles l'infraction la plus grave est sans violence.
7. Comprend les vols de véhicules à moteur, les vols dans un véhicule et les autres vols.

Note(s) : La communauté de Rigolet, à Terre-Neuve-et-Labrador, et toutes les communautés du Nunavik, au Québec, sont exclues de l'Inuit Nunangat en raison de limites dans les données déclarées par la police.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, 2006 à 2008.

Les taux de criminalité avec violence dans l'Inuit Nunangat étaient encore plus élevés par rapport à ceux du reste du Canada; ils étaient 9 fois supérieurs. L'écart était particulièrement important pour ce qui est des taux d'agressions sexuelles et de voies de fait simples, lesquels étaient tous deux 12 fois plus élevés.

Les taux de criminalité sans violence étaient six fois plus élevés dans l'Inuit Nunangat. Les taux de méfaits et d'affaires liées au fait de troubler la paix[1] étaient aussi nettement supérieurs aux taux affichés par le reste du Canada.

Si on les compare aux taux des autres communautés des territoires, les taux de criminalité des communautés de l'Inuit Nunangat demeurent élevés. En effet, les taux d'agressions sexuelles et de voies de fait (simples et graves) étaient deux fois plus élevés. Seuls les taux de vols et de vols qualifiés étaient inférieurs dans l'Inuit Nunangat.

3.1 Facteurs possiblement liés aux taux de criminalité élevés

Plusieurs caractéristiques des communautés autochtones peuvent en partie rendre compte de leurs taux de criminalité élevés. Bien qu'il soit difficile d'établir des mécanismes causaux précis (Wood, 1997; Clairmont, 2002; Mancini Billson, 2006), la plupart des travaux qui ont traité de la question ont tendance à laisser entendre que la situation difficile de la criminalité chez les Autochtones est attribuable à une série de facteurs historiques et sociaux, comme la pauvreté, l'alcoolisme, les faibles niveaux de scolarité et les conséquences de la colonisation (Association canadienne de justice pénale, 2000; Capobianco et Shaw, 2003).

Les mécanismes qui associent ces facteurs à la criminalité sont probablement trop complexes pour être analysés à partir des données disponibles. Néanmoins, les associations potentielles entre la criminalité et les facteurs

1 Faire du tapage dans un endroit public, être ivre en public, gêner d'autres personnes, etc.

socioéconomiques, les facteurs démographiques et l'alcool sont présentées dans les sections qui suivent pour alimenter la discussion.

3.2 Facteurs socioéconomiques

Les populations autochtones du Canada présentent plusieurs caractéristiques qui ont été associées à la criminalité : des proportions élevées de jeunes, de personnes peu scolarisées, de chômeurs, de ménages à faible revenu, de familles monoparentales et de logements surpeuplés (Brzozowski et autres, 2006; Gionet, 2009; Perreault, 2009).

Ces caractéristiques s'appliquent aussi aux communautés de l'Inuit Nunangat étudiées dans le présent rapport. Ces communautés se distinguent nettement du reste du Canada sur le plan démographique (tableau 2). En effet, près du tiers (32 %) de leur population est composée de jeunes de moins de 15 ans, alors que cette proportion n'est que de 18 % dans le reste du pays. Seul 1 adulte sur 7 (15 %) possède un diplôme universitaire, tandis que près de la moitié (45 %) n'ont pas terminé leurs études secondaires. Les logements de l'Inuit Nunangat sont nettement plus peuplés qu'ailleurs au pays, et plus du cinquième (21 %) d'entre eux nécessitent des réparations majeures.

Tableau 2
Comparaison des caractéristiques socioéconomiques de l'Inuit Nunangat à celles du reste du Canada, 2006

	Inuit Nunangat	Reste des territoires [1]	Reste du Canada [2]
	pourcentage		
Jeunes de moins de 15 ans	32	21	18
Personnes de 65 ans et plus	3	6	14
Diplômés universitaires [3]	15	24	25
Pas de diplôme d'études secondaires [3]	45	21	20
Logements nécessitant des réparations majeures	21	16	7
Vivant dans un logement surpeuplé [4]	30	8	5

1 Comprend tous les services de police des territoires, à l'exception de ceux qui desservent l'Inuit Nunangat.
2 Exclut l'Inuit Nunangat et les services de police des territoires.
3 Population de 25 ans et plus.
4 Logement comptant plus d'une personne par pièce.
Note(s) : La communauté de Rigolet, à Terre-Neuve-et-Labrador, et toutes les communautés du Nunavik, au Québec, sont exclues de l'Inuit Nunangat en raison de limites dans les données déclarées par la police.
Source(s) : Statistique Canada, Recensement de 2006.

Pour plusieurs auteurs, ces conditions défavorables seraient la conséquence des transitions sociales et culturelles qu'ont vécues les communautés autochtones (y compris les communautés inuites) à la suite de la colonisation (Wood, 1997; Association canadienne de justice pénale, 2000; Clairmont, 2002; Chartrand et McKay, 2006; Mancini Billson, 2006; Paletta, 2008). Cette situation affecterait aussi les populations autochtones d'autres pays (Capobianco et Shaw, 2003). Chez les communautés inuites, d'importants changements sont survenus au cours des années 1960. L'établissement dans des communautés permanentes et les relocalisations forcées auraient été suivis d'une perte de repères culturels, de changements rapides dans les normes sociales, d'une dépendance économique envers le gouvernement et de changements significatifs dans les différents rôles sociaux associés aux hommes et aux femmes (Mancini Billson, 2006).

Ces changements majeurs auraient eu des conséquences importantes sur le développement économique et l'organisation sociale des communautés inuites. Plusieurs travaux ont montré qu'il existe un lien étroit entre l'accès aux ressources socioéconomiques et la criminalité, qu'ils portent sur les peuples autochtones (Capobianco et Shaw, 2003) ou sur les habitants des régions métropolitaines (Savoie, 2008).

Si l'on compare l'Inuit Nunangat au reste du Canada, il est possible que le contexte socioéconomique explique en partie la forte criminalité qui y sévit. Cependant, lorsque l'on compare différentes régions de l'Inuit Nunangat, les associations entre le contexte socioéconomique et la criminalité paraissent moins évidentes (tableau 3).

Malgré quelques similarités, les régions inuites diffèrent sur plusieurs points. Les Inuits composent 55 % de la population de la région des Inuvialuit, alors qu'ils représentent plus de 75 % de la population des autres régions. Les conditions socioéconomiques semblent plus précaires dans les régions de Kivalliq et de Kitikmeot, où les conditions de logement sont plus difficiles et où la population est plus jeune et généralement moins scolarisée.

Tableau 3
Criminalité (2006 à 2008) et caractéristiques socioéconomiques des régions de l'Inuit Nunangat (2006)

	Nunavut [1]	Qikiqtaaluq	Kivalliq	Kitikmeot	Nunatsiavut	Inuvialuit
	nombre					
Nombre de communautés	25	13	7	5	4	6
Population	29 440	15 760	8 345	5 335	1 870	5 760
	pourcentage					
Inuits	84	80	89	88	77	55
Jeunes de moins de 15 ans	34	33	37	35	22	26
Personnes de 65 ans et plus	3	2	3	4	7	5
Diplômes universitaires [2]	15	17	12	11	16	16
Pas de diplôme d'études secondaires [2]	48	44	55	50	35	36
Logements nécessitant des réparations majeures	20	17	25	24	26	21
Vivant dans un logement surpeuplé [3]	34	30	41	38	12	15
	taux pour 1 000 habitants (moyenne annuelle)					
Total des infractions	**312**	**362**	**176**	**375**	**640**	**642**
Total des infractions avec violence	**80**	**93**	**48**	**91**	**142**	**124**
Homicide et tentative de meurtre [4, 5]	0,3	0,4	0,2	0,3	0,2	0,0
Agression sexuelle [4, 6]	7	8	4	7	19	7
Voies de fait graves [4]	11	14	8	9	17	14
Voies de fait simples [4]	50	56	31	62	93	78
Vol qualifié [4]	0,4	0,7	0,2	0,0	0,6	0,6
Menaces [4]	15	19	9	13	16	23
Total des infractions sans violence [7]	**232**	**269**	**128**	**284**	**499**	**518**
Introduction par effraction [4]	21	20	22	24	46	34
Vol [4, 8]	21	23	12	28	37	43
Méfait [4]	106	123	53	136	267	247
Fait de troubler la paix [4]	65	85	34	58	110	140

1. Comprend Qikiqtaaluq, Kivalliq et Kitikmeot.
2. Population de 25 ans et plus.
3. Logement comptant plus d'une personne par pièce.
4. Comprend les affaires qui comportent au moins une infraction de ce type.
5. Comprend la tentative de meurtre et le complot en vue de commettre un meurtre.
6. Comprend les agressions sexuelles des niveaux 1, 2 et 3, et les autres infractions sexuelles.
7. Comprend seulement les affaires pour lesquelles l'infraction la plus grave est sans violence.
8. Comprend les vols de véhicules à moteur, les vols dans un véhicule et les autres vols.

Note(s) : La communauté de Rigolet, à Terre-Neuve-et-Labrador, et toutes les communautés du Nunavik, au Québec, sont exclues de l'Inuit Nunangat en raison de limites dans les données déclarées par la police.

Source(s) : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, 2006 à 2008, et Recensement de 2006.

Pourtant, ces deux régions affichent aussi des taux de criminalité relativement faibles lorsqu'on les compare aux taux d'autres régions inuites. Les régions qui enregistrent les taux de criminalité les plus élevés, soit Nunatsiavut et la région des Inuvialuit, présentent une population légèrement plus âgée et des niveaux de scolarité supérieurs.

Il existe des variations importantes dans la criminalité à l'intérieur des régions inuites. Par exemple, Iqaluit et Inuvik constituent les agglomérations les plus importantes du Qikiqtaaluq et de la région des Inuvialuit, respectivement. Il s'agit de centres administratifs, et les non-Inuits représentent une part importante de leur population (42 % d'Iqaluit et 59 % d'Inuvik). Ces deux agglomérations sont aussi caractérisées par des taux élevés de crimes sans violence, notamment les vols, les méfaits et les affaires liées au fait de troubler la paix. Le reste du Qikiqtaaluq et de la région des Inuvialuit affichent des taux plus élevés de crimes avec violence, bien que les types de crimes qui sont surreprésentés diffèrent entre les deux régions.

3.3 Facteurs démographiques

Selon plusieurs chercheurs (Clairmont, 2002; Mancini Billson, 2006), le passage rapide d'une économie basée sur la chasse et la pêche (suivant laquelle les hommes jouaient un rôle clair) à une économie de dépendance envers un gouvernement central aurait affaibli l'estime de soi chez les Inuits, particulièrement chez les jeunes hommes, dont le rôle social serait plus ambigu.

Les données déclarées par la police révèlent que la situation est plus complexe. Les jeunes hommes de 15 à 29 ans représentent le tiers (33 %) des auteurs présumés dans l'Inuit Nunangat, avec plus de 4 auteurs présumés pour 5 jeunes hommes, le taux est très élevé pour ce groupe d'âge (tableau 4). En fait, les jeunes hommes de 15 à 29 ans présentent les taux d'auteurs présumés les plus élevés pour tous les types de crimes, à l'exception des taux de menaces et des taux d'agressions sexuelles, qui sont plus élevés chez les hommes de 30 à 44 ans.

Tableau 4
Taux d'auteurs présumés selon le groupe d'âge dans l'Inuit Nunangat, 2006 à 2008, moyenne annuelle

	Tous les auteurs présumés	Affaires avec violence	Agression sexuelle[1,2]	Voies de fait graves[1]	Voies de fait simples[1]	Menaces[1]	Introduction par effraction[1]	Vol[1]	Fait de troubler la paix[1]
	taux pour 1 000 habitants								
Femmes									
15 à 29 ans	620	103	1	14	74	18	10	187	109
30 à 44 ans	370	78	1	12	47	14	6	137	92
45 à 59 ans	169	25	1	3	16	5	1	64	42
60 ans et plus	97	9	0	1	6	2	1	49	34
Hommes									
15 à 29 ans	820	233	19	35	156	43	91	259	166
30 à 44 ans	602	219	23	31	137	46	28	244	135
45 à 59 ans	370	94	10	12	53	19	6	110	98
60 ans et plus	249	31	6	4	17	5	3	69	102

1 Comprend les affaires qui comportent au moins une infraction de ce type.
2 Comprend les agressions sexuelles des niveaux 1, 2 et 3, et les autres infractions sexuelles.
Note(s) : La communauté de Rigolet, à Terre-Neuve-et-Labrador, et toutes les communautés du Nunavik, au Québec, sont exclues de l'Inuit Nunangat en raison de limites dans les données déclarées par la police.
Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, 2006 à 2008.

La surreprésentation des hommes, et surtout des jeunes hommes, dans l'ensemble des auteurs présumés est similaire à ce qui est observé d'un bout à l'autre du pays (Vaillancourt, 2010). Toutefois, dans l'ensemble, le taux d'auteurs présumés dans l'Inuit Nunangat était de 14 fois supérieur à celui du reste du pays, alors que chez les jeunes hommes de 15 à 29 ans, il était de 9 fois supérieur.

Tous les groupes démographiques de l'Inuit Nunangat présentent des taux d'auteurs présumés supérieurs à ceux dans le reste du Canada. Les jeunes hommes de 15 à 29 ans affichent des taux particulièrement élevés mais, proportionnellement au reste du Canada, les femmes et les personnes de 30 ans et plus présentent les taux les plus élevés (tableau 5).

Tableau 5

Comparaison du taux d'auteurs présumés de l'Inuit Nunangat au taux d'auteurs présumés dans le reste du Canada, 2006 à 2008, moyenne annuelle

	Inuit Nunangat		Reste du Canada		Rapport entre l'Inuit Nunangat et le reste du Canada	
	Tous les auteurs présumés	Auteurs présumés des affaires avec violence	Tous les auteurs présumés	Auteurs présumés des affaires avec violence	Tous les auteurs présumés	Auteurs présumés des affaires avec violence
	taux pour 1 000 habitants				rapport	
Femmes						
15 à 29 ans	428	103	29	8	15	12
30 à 44 ans	370	76	15	5	24	16
45 à 59 ans	185	25	6	2	29	16
60 ans et plus	97	9	1	0	93	31
Hommes						
15 à 29 ans	839	235	98	28	9	8
30 à 44 ans	682	218	52	18	13	12
45 à 59 ans	370	94	22	8	17	11
60 ans et plus	249	31	5	2	48	14

Note(s) : La communauté de Rigolet, à Terre-Neuve-et-Labrador, et toutes les communautés du Nunavik, au Québec, sont exclues de l'Inuit Nunangat en raison de limites dans les données déclarées par la police.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, 2006 à 2008.

Quant aux victimes d'actes criminels avec violence, les jeunes femmes forment le groupe démographique le plus à risque. En effet, plus de la moitié (51 %) des victimes d'affaires avec violence déclarées par la police étaient des femmes de 15 à 44 ans. Les taux de victimisation avec violence ont tendance à être plus élevés chez les femmes que chez les hommes, surtout pour les agressions sexuelles et les voies de fait simples (tableau 6).

Tableau 6

Taux de victimisation avec violence déclarée par la police selon le groupe d'âge dans l'Inuit Nunangat, 2006 à 2008, moyenne annuelle

	Toutes les affaires avec violence	Agression sexuelle [1,2]	Voies de fait graves [1]	Voies de fait simples [1]	Menaces [1]
	taux pour 1 000 habitants				
Femmes					
0 à 14 ans	34	15	2	14	2
15 à 29 ans	217	23	22	150	13
30 à 44 ans	157	9	19	109	14
45 à 59 ans	66	4	7	44	7
60 ans et plus	41	3	5	24	7
Hommes					
0 à 14 ans	28	4	3	18	2
15 à 29 ans	90	2	19	53	9
30 à 44 ans	95	1	21	51	13
45 à 59 ans	63	0	12	39	7
60 ans et plus	46	1	7	29	9

1 Comprend les affaires qui comportent au moins une infraction de ce type.

2 Comprend les agressions sexuelles des niveaux 1, 2 et 3, et les autres infractions sexuelles.

Note(s) : La communauté de Rigolet, à Terre-Neuve-et-Labrador, et toutes les communautés du Nunavik, au Québec, sont exclues de l'Inuit Nunangat en raison de limites dans les données déclarées par la police.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, 2006 à 2008.

Selon les données déclarées par la police, les femmes étaient 11 fois plus à risque d'être victimes d'un acte criminel avec violence dans l'Inuit Nunangat (117 incidents de victimisation pour 1 000 habitants) que dans le reste du Canada (11 pour 1 000). Quant aux hommes, ils étaient six fois plus à risque (66 par rapport à 11). Le taux de victimisation avec violence des femmes de l'Inuit Nunangat était près du double de celui des hommes (117 par rapport à 66).

Dans le reste du Canada, le taux de victimisation avec violence des hommes était comparable à celui des femmes (Vaillancourt, 2010).

3.4 Règlementation sur l'alcool et criminalité dans l'Inuit Nunangat

Bien qu'ils soulignent le fait qu'il est difficile de savoir si l'alcool joue un rôle direct ou indirect sur la criminalité, plusieurs auteurs considèrent que l'abus d'alcool est lié à la criminalité dans les communautés inuites (Clairmont, 2002; Mancini Billson, 2006).

Il existe peu de données fiables sur l'intoxication à l'alcool des auteurs présumés de la plupart des affaires criminelles. Cependant, l'Enquête sur les homicides comprend des renseignements sur la consommation d'alcool ou d'autres substances chez les auteurs présumés d'homicide. Entre 2000 et 2008, dans tout le pays, 63 % des auteurs présumés d'homicide avaient consommé de l'alcool et 10 % avaient consommé de la drogue mais pas d'alcool. Dans l'Inuit Nunangat, 82 % des auteurs présumés d'homicide avaient consommé de l'alcool et 4 %, de la drogue mais pas d'alcool[2].

L'association présumée entre l'alcool et la violence a amené plusieurs communautés à proscrire la présence d'alcool sur leur territoire (Davison et autres, *non publié*). Les données révèlent que les communautés de l'Inuit Nunangat qui interdisent l'alcool sur leur territoire présentent des taux de criminalité nettement inférieurs à ceux des communautés « ouvertes », c'est-à-dire des communautés qui n'ont aucune restriction par rapport à l'alcool (tableau 7). Les différences les plus marquées dans les taux de criminalité ont été observées au chapitre des taux de méfaits et d'affaires liées au fait de troubler la paix, lesquels étaient cinq fois moins élevés dans les communautés où l'alcool était prohibé.

Tableau 7
Taux de criminalité dans l'Inuit Nunangat selon les restrictions sur l'alcool, 2006 à 2008, moyenne annuelle

	Communautés ouvertes	Communautés prohibées
	nombre	
Population	13 224	7 449
	taux pour 1 000 habitants	
Total des infractions	**585**	**154**
Total des infractions avec violence	**120**	**55**
Agression sexuelle [1, 2]	7	8
Voies de fait graves [1]	16	7
Voies de fait simples [1]	76	34
Menaces [1]	22	13
Total des infractions sans violence [3]	**465**	**99**
Introduction par effraction [1]	26	18
Vol [1, 4]	37	12
Méfait [1]	222	35
Fait de troubler la paix [1]	141	26

1 Comprend les affaires qui comportent au moins une infraction de ce type.
2 Comprend les agressions sexuelles des niveaux 1, 2 et 3, et les autres infractions sexuelles.
3 Comprend seulement les affaires pour lesquelles l'infraction la plus grave est sans violence.
4 Comprend les vols de véhicules à moteur, les vols dans un véhicule et les autres vols.
Note(s) : Fondé sur les communautés du Nunavut et de la région des Inuvialuit où la présence de l'alcool est soit interdite (7 communautés), soit qu'il n'y a aucune restriction (7 communautés).
Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, 2006 à 2008.

Les taux relatifs à tous les types de crimes demeuraient toutefois bien supérieurs dans les communautés inuites où l'alcool était interdit que dans l'ensemble du Canada. En ce qui a trait aux communautés inuites sans restriction

2 Ces résultats ne tiennent pas compte des auteurs présumés d'homicide dont la consommation d'alcool ou de drogues était inconnue. De plus, ces résultats comprennent les communautés inuites du Québec.

sur l'alcool, le taux global de criminalité était de 10 fois supérieur à celui du reste du Canada, alors que le taux de criminalité avec violence était de 12 fois supérieur, le taux de méfaits était de 20 fois supérieur et le taux d'affaires liées au fait de troubler la paix était de plus de 50 fois supérieur.

4 Conclusion

La présente étude a pour but d'explorer la possibilité de calculer les taux de criminalité pour l'Inuit Nunangat. Il a été possible d'obtenir des statistiques sur la criminalité pour plusieurs communautés inuites du Canada, mais la qualité et la disponibilité des données ne sont pas uniformes pour toutes les régions. Des données complètes existent pour deux des quatre régions (la région des Inuvialuit et le Nunavut), mais les informations sont incomplètes pour le Nunatsiavut, et il n'a pas été possible d'obtenir des données fiables pour le Nunavik. Les structures de la criminalité dans les communautés inuites qui n'ont pas été visées dans cette étude pourraient varier considérablement des autres taux nationaux ou régionaux, et les résultats qui y sont présentés ne peuvent être considérés comme représentatifs de ces communautés.

Néanmoins, les données sur les crimes déclarés par la police qui figurent dans la présente étude montrent que la criminalité pose un défi significatif dans l'Inuit Nunangat. Si on le compare au reste du pays, l'Inuit Nunangat présente un taux global de criminalité qui est six fois supérieur et un taux de criminalité avec violence qui est neuf fois supérieur. Même si plusieurs chercheurs ont associé la criminalité au contexte socioéconomique, à la transition culturelle ou à la consommation d'alcool (Wood, 1997; Clairmont, 2002; Brzozowski et autres, 2006; Chartrand et McKay, 2006; Mancini Billson, 2006; Paletta, 2008), les analyses figurant dans la présente étude ne permettent pas d'établir de liens causaux entre ces facteurs et la criminalité.

Toutefois, si l'on compare les communautés de l'Inuit Nunangat entre elles, on observe des différences régionales notables. Les taux de criminalité les plus élevés apparaissent dans le Nunatsiavut et dans la région des Inuvialuit. Ces deux régions offrent pourtant de meilleures conditions en termes de scolarité et de logement. D'autres analyses seront nécessaires afin de mieux comprendre les raisons pour lesquelles certaines communautés de l'Inuit Nunangat affichent des taux de criminalité supérieurs aux autres.

Les données présentées dans ce document révèlent également que les taux d'auteurs présumés et les taux de victimisation varient selon l'âge et le sexe. Dans l'Inuit Nunangat, le taux d'auteurs présumés était très élevé chez les hommes de 15 à 29 ans, avec plus de 4 auteurs présumés pour 5 jeunes hommes. Par rapport au reste du pays, tous les groupes d'âge affichent des taux élevés d'auteurs présumés et de victimisation.

Ainsi, il apparaît que les facteurs qui contribuent aux taux de criminalité élevés dans l'Inuit Nunangat ont un effet sur tous les groupes démographiques. Si on les compare à leurs homologues dans le reste du Canada, les personnes de 30 ans et plus montrent des taux d'auteurs présumés très élevés. D'autres études seront nécessaires afin de savoir si ce résultat témoigne d'une particularité générationnelle (les personnes de 30 à 44 ans ayant plus de contacts avec la criminalité) ou s'il indique que, dans l'Inuit Nunangat, la période à laquelle les individus sont plus à risque d'adopter des comportements criminels s'étend vers des âges plus tardifs.

Les données policières mettent aussi en lumière l'importance du rapport à la criminalité des femmes dans l'Inuit Nunangat. Elles sont en effet plus susceptibles que les femmes vivant ailleurs au Canada d'être les auteures présumées d'une infraction criminelle. Aussi, on comptait plus de 1 victimisation pour 10 femmes, soit un taux qui est 12 fois plus élevé que celui des femmes du reste du Canada.

Les restrictions sur l'alcool semblent être associées aux variations des taux de crimes déclarés par la police entre les communautés de l'Inuit Nunangat. En effet, les taux de criminalité étaient nettement plus élevés dans les communautés qui n'appliquent aucune restriction d'alcool. L'effet semble être particulièrement important pour les taux de méfaits et d'affaires liées au fait de troubler la paix.

Ces résultats décrivent la situation de la criminalité dans l'Inuit Nunangat. D'autres travaux seront nécessaires pour mieux comprendre la criminalité dans ces communautés. Il faut notamment chercher à comprendre quels sont les agencements de facteurs qui expliquent ces taux élevés. Plus précisément, il reste à vérifier la mesure dans laquelle l'alcool, le contexte socioéconomique et la cohésion sociale pourraient influer sur la criminalité.

5 Sources de données et méthodes

Comme il n'existe aucune information fiable et exhaustive sur l'identité autochtone des victimes ou des auteurs d'actes criminels (Kong et Beattie, 2005), la présente étude repose sur une définition géographique des communautés inuites. La méthode employée pour sélectionner les communautés est adaptée de celle de Wilkins et autres (2008). Cette étude révèle que la majorité des Inuits du Canada vivent dans l'une des 54 communautés au pays, et qu'au sein de celles-ci, les Inuits constituent près de 81 % de la population. En employant un seuil de 33 % de population inuite par rapport à la population totale, Wilkins et autres (2008) ont estimé l'espérance de vie pour toutes les communautés au-dessus de ce seuil, ce qui comprenait toutes les communautés de l'Inuit Nunangat.

Dans la présente étude, toutes les communautés des quatre régions de l'Inuit Nunangat sont incluses. Ces communautés comptent une proportion d'Inuits supérieure au seuil de 33 % utilisé par Wilkins et autres (2008), ce qui confirme l'utilité de l'approche géographique; cependant, la communauté de Northwest River est exclue. De plus, la communauté de Rigolet, au Nunatsiavut, et toutes les communautés de la région du Nunavik sont exclues de l'analyse en raison de la disponibilité et de la qualité des données.

En plus de présenter des analyses selon les régions de l'Inuit Nunangat, on y analyse les caractéristiques de la criminalité déclarée en fonction des communautés ayant des restrictions sur l'alcool. Un certain nombre de communautés visées par la présente étude ont adopté des règlements ou d'autres contrôles sur la vente, la distribution ou la possession de boissons alcoolisées. Ces renseignements, qui sont recueillis et tenus à jour dans la gazette des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, permettent d'identifier les communautés ouvertes (n'ayant pas de restrictions d'alcool) et les communautés prohibées (ayant une interdiction totale de la vente ou de la possession d'alcool).

Carte 1
Communautés de l'Inuit Nunangat, selon la région, Canada, 2006

Note : Les communautés du Nunavik sont exclues de la plupart des analyses de cette étude.

Les données de la police proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2.2) qui recueille des données détaillées sur les diverses affaires criminelles signalées à la police, y compris les caractéristiques des affaires, des auteurs présumés et des victimes. Ces données sont recueillies par les services de police. Les informations sur les homicides proviennent de l'Enquête sur les homicides, laquelle permet de recueillir des données policières sur les caractéristiques des affaires d'homicide et sur les auteurs présumés.

La majorité des communautés de l'Inuit Nunangat sont desservies par un seul service de police. Cependant, certains services de police desservent plus d'une communauté. C'est le cas du détachement de Happy Valley-Goose Bay, qui dessert la communauté inuite de Rigolet. Cette communauté a été exclue des analyses des données déclarées par la police, car il était impossible de distinguer les affaires qui avaient été déclarées dans la communauté inuite de Rigolet de celles qui avaient été signalées dans les autres communautés desservies par le même service de police.

La plupart des analyses des données déclarées par la police excluent aussi les communautés du Nunavik, au Québec, en raison de renseignements peu fiables. Les données du Nunavik sont disponibles dans l'Enquête sur les homicides et sont incluses dans les calculs qui reposent sur cette base de données (ce qui est mentionné dans le texte).

Trois taux différents sont analysés dans la présente étude : le taux de criminalité, le taux d'auteurs présumés et le taux de victimisation. Ils représentent les rapports, respectivement, du nombre d'affaires, d'auteurs présumés et de victimes à la population totale. Dans cette étude, les taux représentent la moyenne de trois années, soit 2006, 2007 et 2008. Les données de population proviennent des estimations de la population pour ces trois années.

Parmi toutes les affaires avec violence qui ont été déclarées par la police dans l'Inuit Nunangat, 93 % contenaient des informations sur au moins un auteur présumé et 91 % contenaient de l'information sur au moins une victime. Les renseignements sur l'âge des auteurs présumés et des victimes peuvent être des approximations. Des renseignements sur l'âge étaient disponibles pour 93 % des auteurs présumés et 92 % des victimes des affaires déclarées par la police dans l'Inuit Nunangat.

Sauf indication contraire, les données policières utilisées dans la présente étude comprennent 4 communautés du Nunatsiavut, 25 communautés du Nunavut et 5 communautés de la région des Inuvialuit. De plus, le territoire du Nunavut est divisé en trois régions administratives : Qikiqtaaluk (13 communautés), Kivalliq (7 communautés) et Kitikmeot (5 communautés).

Les données démographiques et socioéconomiques qui figurent dans le présent document proviennent aussi du Recensement de 2006.

6 Bibliographie

ASSOCIATION CANADIENNE DE JUSTICE PÉNALE. 2000. *Les Autochtones et le système de justice pénale*, mai 2000, *http://www.ccja-acjp.ca/fr/autocht.html* (site consulté le 14 avril 2010).

BRZOZOWSKI, Jodi-Anne, Andrea TAYLOR-BUTTS et Sara JOHNSON. 2006. « La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada », *Juristat*, vol. 26, nº 3, produit nº 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada, *http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?lang=fra&catno=85-002-X20060039199* (site consulté le 14 avril 2010).

CAPOBIANCO, Laura, et Margaret SHAW. 2003. *Crime Prevention and Indigenous Communities : Current International Strategies and Programmes*, Centre international pour la prévention de la criminalité, *http://www.crime-prevention-intl.org/publications/pub_94_1.pdf* (site consulté le 14 avril 2010).

CHARTRAND, Larry, et Celeste MCKAY. 2006. *Revue de la recherche sur la victimisation criminelle et les membres des Premières nations, les Métis et les Inuits, 1990 à 2001*, ministère de la Justice Canada, Division de la statistique et de la recherche, *http://www.justice.gc.ca/fra/pi/rs/rap-rep/2006/rr06_vic1/p1.html* (site consulté le 14 avril 2010).

CLAIRMONT, Don. 2002. *The Crime Challenge for Inuit Justice in Labrador*, Atlantic Institute of Criminology, 67 p., *http://sociologyandsocialanthropology.dal.ca/Files/THE_CRIME_CHALLENGE_FOR_INUIT_JUSTICE_IN_LABRADOR.pdf* (site consulté le 14 avril 2010).

DAVISON, Colleen M., et autres. Non publié. « Community alcohol policy in Canada's Northern Territories, 1970-2008 ».

FRANCISCO, Joycelyn, et Christian CHÉNIER. 2007. « Comparaison des taux de criminalité des grandes régions urbaines, des petites régions urbaines et des régions rurales, 2005 », *Juristat*, vol. 27, nº 3, produit nº 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada, *http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2007003-fra.htm* (site consulté le 14 avril 2010).

GIONET, Linda. 2009. « Les Inuits au Canada : divers résultats du Recensement de 2006 », *Tendances sociales canadiennes*, hiver 2008, nº 86, produit nº 11-008-X au catalogue de Statistique Canada, *http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?lang=fra&catno=11-008-X200800210712* (site consulté le 14 avril 2010).

INUIT TAPIRIIT KANATAMI, et DIRECTION DE LA RECHERCHE STRATÉGIQUE ET DE L'ANALYSE. 2006a. *Gains réalisés par les Inuit en matière de formation et de fréquentation scolaire, 1981-2001*, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, *http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/collection_2007/inac-ainc/R2-452-2006F.pdf* (site consulté le 14 avril 2010).

INUIT TAPIRIIT KANATAMI, et DIRECTION DE LA RECHERCHE STRATÉGIQUE ET DE L'ANALYSE. 2006b. *Les Inuit au Canada : répartition selon la région et évolution démographique, de 1981 à 2001*, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, *http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/collection_2007/inac-ainc/R2-450-2006F.pdf* (site consulté le 14 avril 2010).

INUIT TAPIRIIT KANATAMI, et DIRECTION DE LA RECHERCHE STRATÉGIQUE ET DE L'ANALYSE. 2007a. *Les Inuit au Canada, selon l'emploi, l'industrie et la profession, 1981-2001*, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, *http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/collection_2007/inac-ainc/R2-455-2007F.pdf* (site consulté le 14 avril 2010).

INUIT TAPIRIIT KANATAMI, et DIRECTION DE LA RECHERCHE STRATÉGIQUE ET DE L'ANALYSE. 2007b. *Niveaux et sources de revenu des particuliers et des ménages dans la population inuite du Canada, 1980-2000*, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada, *http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/collection_2009/ainc-inac/R2-461-2007F.pdf* (site consulté le 14 avril 2010).

KONG, Rebecca, et Karen BEATTIE. 2005. *La collecte de données sur les Autochtones dans le système de justice pénale : méthodes et défis*, produit nº 85-564-XIF au catalogue de Statistique Canada, *http://www.statcan.gc.ca/pub/85-564-x/85-564-x2005001-fra.pdf* (site consulté le 19 avril 2010).

LA PRAIRIE, Carol. 2002. « Aboriginal over-representation in the criminal justice system : A tale of nine cities », *Revue canadienne de criminologie*, avril 2002, p. 81 à 208.

MANCINI BILLSON, Janet. 2006. « Shifting gender regimes : The complexities of domestic violence among Canada's Inuit », *Études/Inuit/Studies*, vol. 30, nº 1, p. 69 à 88.

PALETTA, Anna. 2008. « Comprendre la violence familiale et les agressions sexuelles dans les territoires, les Premières Nations, les Métis et les Inuits », *Rapports de recherche*, produit nº rr-08-1f au catalogue du ministère de la Justice Canada, Division de la statistique et de la recherche, *http://www.justice.gc.ca/fra/pi/rs/rap-rep/2008/rr08_1/p1.html* (site consulté le 14 avril 2010).

PAUKTUUTIT INUIT WOMEN OF CANADA. 2006. *National Strategy to Prevent Abuse in Inuit Communities and Sharing Knowledge, Sharing Wisdom, A guide to the National Strategy*, Ottawa, 24 p., *http://www.pauktuutit.ca/pdf/publications/abuse/InuitStrategy_e.pdf* (site consulté le 14 avril 2010).

PERREAULT, Samuel. 2009. « L'incarcération des Autochtones dans les services correctionnels pour adultes », *Juristat*, vol. 29, nº 3, produit nº 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada, *http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2009003/article/10903-fra.htm* (site consulté le 14 avril 2010).

SAVOIE, Josée. 2008. *L'analyse spatiale de la criminalité au Canada : résumé des principales tendances*, produit nº 85-561-M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », nº 15, *http://www.statcan.gc.ca/pub/85-561-m/85-561-m2008015-fra.htm* (site consulté le 14 avril 2010).

STATISTIQUE CANADA. 2008. *Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006*, produit nº 97-558-XIF au catalogue, *http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-558/pdf/97-558-XIF2006001.pdf* (site consulté le 19 avril 2010).

VAILLANCOURT, Roxan. 2010. *Les différences entre les sexes en ce qui touche les crimes violents déclarés par la police au Canada, 2008*, produit nº 85F0033M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique », nº 23.

WALLACE, Marnie. 2009. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2008 », *Juristat*, vol. 29, nº 3, produit nº 85-002-XIF au catalogue de Statistique Canada, *http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2009003/article/10902-fra.htm* (site consulté le 14 avril 2010).

WILKINS, Russell, et autres. 2008. « Espérance de vie dans les régions où vivent les Inuits au Canada, 1989 à 2003 », *Rapports sur la santé*, vol. 19, nº 1, produit nº 82-003-XWF au catalogue de Statistique Canada, *http://www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2008001/article/10463-fra.htm* (site consulté le 14 avril 2010).

WOOD, Darryl S. 1997. *Violent Crime and Characteristics of Twelve Inuit Communities in the Baffin Region, NWT*, Simon Fraser University, School of Criminology. Thèse de doctorat, *http://www.darrylwood.com/DarrylWoodDissertation.pdf* (site consulté le 14 avril 2010).